



W. John Vandenberg, Esq.  
M. Umar Rahman, Esq. (Admitted in Washington DC)

11 Bala Avenue  
Bala Cynwyd, PA 19004

610 664 6271 | PHONE  
215 701 4558 | FAX

info@hvlawgroup.com  
[www.hvlawgroup.com](http://www.hvlawgroup.com)

## Questions et Réponses sur la Déclaration du Président Obama donné le 18 Août, 2011 annonçant le renforcement des règles de L'immigration.

24 Août 2011

Nous recevons de nombreux appels relatant la déclaration du Président Obama le 18, Août 2011 sur la façon de renforcer les règles de l'Immigration. C'est une bonne nouvelle d'entendre que le gouvernement veut donner aux familles la possibilité de rester ensemble. Mais il y a beaucoup de confusion sur ce que cette nouvelle politique signifie réellement pour les immigrants illégaux et leurs familles, et comment elle sera effectivement mise en œuvre par le Department of Homeland Security. Afin d'aider les organisations communautaires et les membres à en apprendre davantage sur la déclaration, j'ai écrit quelques questions et réponses qui devraient vous aider à mieux comprendre la vraie signification jusqu'à présent. Je vous encourage à consulter régulièrement notre site web ([www.hvlawgroup.com](http://www.hvlawgroup.com)), Twitter, Facebook et les comptes pour de plus amples documents et les mises à jour.

*Q: Est-ce une nouvelle loi? Est-ce une amnistie pour les immigrants sans papiers?*

R: Non, ce n'est pas une nouvelle loi. Il n'y a pas de nouvelle loi sur l'immigration. Il n'y a pas d'amnistie. Ceci est juste un énoncé de politique, ce qui signifie qu'il ne donne que des conseils à l'Immigration et Customs Enforcement («ICE») les officiers et avocats sur la façon de s'y prendre avec les immigrants ayant des cas particuliers qu'ils rencontrent, cas d'arrestation ou mis en procédure d'expulsion (parfois appelée «procédure d'expulsion").

*Q: Une entreprise locale m'as dit qu'il peut me trouver une carte de résidence basant de ce qu'a dit Obama. Est-ce vrai?*

R: Non. Ne croyez pas ou ne payez personne qui vous dise cela. Encore une fois, il n'y a pas de nouvelle loi sur l'immigration. Cet règlement ne donne pas un statut aux immigrants sans papiers. Il n'y a pas de formulaires à remplir, et aucune pénalité ou des frais à payer. Ne jamais demander conseil à "notarios" ou «consultants en immigration." Seul un avocat autorisé peut vous donner des conseils en immigration.

Même alors, parce que la loi de l'immigration est extrêmement complexe, je vous recommande fortement de demander conseil à un avocat qui s'adonne à la pratique du domaine de l'immigration et est en bonnes relations avec l'Association Américaine des Avocats de L'Immigration ("AILA").

*Q: Dois-je aller au plus proche bureau de la citoyenneté américaine et du service de l'Immigration ("USCIS") pour s'inscrire?*

R: Non N'aller pas à l'USCIS ou n'importe quel bureau de l'immigration. En date d'aujourd'hui, il n'y a rien à signer, pas de formulaire, et aucun frais ni pénalité à payer. Il n'ya rien de bénéfice en allant à un bureau de l'USCIS. Si vous entrez en contact avec l'USCIS ou ICE, ils peuvent toujours vous arrêter, vous retenir, et même vous expulser.

*Q: J'ai entendu dire que je peux obtenir une carte de travail de cette déclaration. Comment puis-je l'obtenir?*

R: Une carte de travail, aussi connue comme un «document d'autorisation d'emploi» ou «EAD», est d'ordinairement accordée en raison de l'égalsation de statut d'une personne ou une attente de l'égalsation de statut. Je suis conscient que cela a été mentionné dans le message du Président. Cependant, à partir d'aujourd'hui, il n'y a pas de nouvelle loi, règlement ou politique qui donne une carte de travail aux immigrés ayant des cas particuliers, sauf s'ils sont déjà qualifiés pour un.

*Q: Puis un officier de ICE encore m'arrêter?*

R: Oui. Cette nouvelle politique autorises que les agents de ICE devraient concentrer leurs efforts sur la recherche et l'arrestation des immigrants criminels, toutes personnes posant une menace pour la sécurité. Afin de se concentrer sur les criminels, il encourage les agents de l'ICE à «utiliser leur pouvoir discrétionnaire" quand ils prennent des décisions d'exécution, comme on dirait pour faire une arrestation, que ce soit pour mettre un immigrant dans les procédures de renvoi devant le Juge de l'Immigration, ou faisant expulser les immigrés ayant des cas particuliers dans leur pays d'origine. Toutefois, cela ne signifie pas qu'ils ne peuvent pas, ou ne pourraient vous arrêter ou vous expulser.

*Q: Quelle est la «discrétion?»*

R: La «discrétion» qui a été décrite par ICE: Comme l'autorité d'un officier de police ou d'agence de décider si, et dans quelle mesure, à appliquer la loi dans un cas particulier. Par exemple, si un agent de ICE est à la recherche d'un criminel, il n'aura pas à procéder à l'arrestation d'un immigrant en situation irrégulière qu'il arrive juste de rencontrer dans le même quartier. Il peut utiliser son pouvoir discrétionnaire pour laisser les immigrants inoffensifs s'y aller. Ou un autre exemple: quand un immigré sans-papiers a été pris par la ICE et ordonné de voir le juge de l'immigration pour les procédures de renvoi, ICE peut se servir de son pouvoir discrétionnaire demander au juge pour «fermer administrativement" le cas (voir ci-dessous à ce sujet), de sorte qu'ils n'ont pas à retourner devant le tribunal. Officiers de ICE et les avocats ont toujours eu ce pouvoir discrétionnaire, mais la nouvelle politique les encourage à se concentrer davantage sur les criminels et les personnes qui sont une menace pour la sécurité.

*Q: Que faire si je suis déjà dans la procédure de renvoi et je devrais aller pour voir le juge de l'immigration?*

R: Cette nouvelle politique donne la possibilité à ICE de "fermer administrativement" certains cas. Alternativement, ils pourraient demander au juge de l'immigration de mettre fin ("finir") au procédure de renvoi. Pas tous les immigrants ayant des cas particuliers qualifieront.

*Q: Que signifie «fermer administrativement»? Si mon dossier est clos, puis-je obtenir une carte de travail?*

R: Quand un cas est «fermé administrativement ", cela signifie que l'affaire n'est plus activement sur le calendrier du tribunal, et rien d'autre va se passer à moins que le tribunal, ICE ou l'immigrant en question demande que le cas soit «ouvert à nouveau. "

À ce moment, il n'existe aucun moyen pour obtenir une carte de travail quand votre cas a été administrativement fermé. Toutefois, un immigrant en situation irrégulière peut être en mesure d'obtenir une carte de travail basant sur certains documents qu'il a donné au tribunal, comme une demande d'ajustement de statut ou d'une demande d'annulation d'enlèvement.

*Q: Quels facteurs ICE considère dans l'exercice de leur pouvoir discrétionnaire?*

R: Jusqu'à présent, selon plusieurs sources, les éléments suivants sont quelques-uns des facteurs ICE peut envisager:

- Durée de présence de l'immigrant sans-papiers dans les États-Unis;
- les circonstances de l'arrivée des immigrants sans papiers aux États-Unis, particulièrement si l'immigrant au cas particulier est venu aux États-Unis comme un jeune enfant;
- l'immigrant en situation irrégulière est la poursuite de l'éducation aux États-Unis, avec une attention particulière donnée à ceux qui ont obtenu leur diplôme d'une école secondaire ou des États-Unis ont poursuivi avec succès ou sont à la poursuite d'un collège ou diplômes d'études supérieures dans une institution légitime;
- si l'immigrant en situation irrégulière, ou son proche parent, a servi dans l'armée américaine, les réserves, ou la garde nationale;
- rapport criminel de l'immigrant en situation irrégulière, y compris les arrestations, condamnations antérieures, ou des mandats d'arrêt non exécutés;
- l'immigrant en situation irrégulière a des liens et donne des contributions à la communauté, y compris les relations familiales;
- L'âge de l'immigrant en situation irrégulière avec une attention particulière donnée aux mineurs et aux personnes âgées;
- si l'immigrant en situation irrégulière a un citoyen américain ou résident permanent conjoint, enfant ou parent;
- si l'immigrant en situation irrégulière a une déficience mentale ou physique, ou est le principal gardien d'une personne avec un proche gravement malade;
- si l'immigrant en situation irrégulière ou de leur conjoint est enceinte ou allaite.
- si l'immigrant en situation irrégulière est une victime de la criminalité

Ce n'est pas une liste complète et finalement nous ne savons pas comment les agents d'ICE et les avocats vont choisir d'équilibrer ces facteurs et d'autres comme ils exercent leur pouvoir discrétionnaire. Rappelez-vous, la nouvelle politique *encourage* les agents d'ICE et les avocats à utiliser leur pouvoir discrétionnaire, mais il ne les *force* pas à le faire. Un officier de ICE ou un avocat peut toujours exercer leur pouvoir discrétionnaire de décider à l'encontre d'aider des immigrants en clandestin.

*Q: Si je me situe dans une des catégories ci-dessus, puis-je obtenir une carte de résidence, ou une carte de travail?*

*R: Non, il n'y a pas d'importance si votre situation exacte est définie dans l'une des catégories ci-dessus. Cette nouvelle politique n'accorde pas de carte de résidence ou des cartes de travail à ce moment. Cela signifie simplement que les officiers d'ICE et les*

avocats peuvent tenir compte des facteurs ci-dessus et peuvent exercer leur pouvoir discrétionnaire pour vous permettre de rester aux Etats-Unis.

*Q: Que faire si je ne fais pas parti dans l'une des catégories ci-dessus?*

A: Parler avec nous. Comme les avocats, il est de notre devoir de défendre et argumenter pour vous. Nous pouvons être en mesure d'approuver que vous vous situez dans une des ces catégories. Ou bien on peut même dire qu'il devrait y avoir d'autres catégories d'immigrants sans papiers qui doivent être inclus dans cette politique.

*Q: J'ai été arrêté auparavant; pourrait ICE encore exercer son pouvoir discrétionnaire et me permet de rester aux Etats-Unis?*

R: Cela dépend. Certains crimes, comme les crimes de Pennsylvanie conduite désordonnée ou simples agressions, peuvent ne pas nuire à vos chances. Et même avec un crime vous pourriez avoir de puissants facteurs positifs, tels que de forts liens familiaux ou des antécédents services rendus à la communauté. Comme l'indique la nouvelle politique, ICE examinera chaque situation l'un après l'autre. Un avocat habile et expérimenté en immigration peut vous expliquer comment votre arrestation ou votre condamnation peut vous affecter sous la nouvelle politique. Dans certains cas, nous pouvons conseiller nos clients d'attendre quelques mois pour voir comment ICE réellement mettra en œuvre la nouvelle politique, ou même attendre pour voir si une nouvelle politique est donnée qui peut être beaucoup plus avantageux.

*Q: Que faire si un juge d'immigration m'a déjà condamné à être déporté?*

R: La nouvelle politique donne ICE la capacité de considérer l'allègement pour les immigrants sans papiers qui ont un ordre d'expulsion. ICE a la capacité d'accorder "une action différée", qui signifie que vous pouvez rester aux États-Unis, même si vous avez été ordonné d'expulser. ICE peut aussi se joindre à une "proposition de resolution" de demander au juge de l'immigration d'ouvrir à nouveau votre cas. Donc même si vous avez une ordonnance définitive, ICE peut vous permettre de rester. En fait, si vous avez une ordonnance définitive de départ and ICE déploie son discrétion afin que vous puissiez rester, vous pouvez bénéficier d'une carte de travail aussi longtemps que vous respectez toutes les conditions de votre libération.

Q: Ai-je besoin d'un avocat?

A: : Oui, vous en avez besoin; mais il n'est pas exigé par la loi. Les avocats sont les défenseurs professionnels; nous utilisons notre connaissance des faits de votre situation et de la loi pour vous défendre et votre famille. Il n'est généralement pas suffisant de demander à ICE pour un «exercice favorable de discrétion." Un avocat d'immigration expérimenté peut demander exactement de la discrétion dont vous avez besoin, expliquer pourquoi il est approprié dans votre cas, et de façon convaincante avec évidence des choses réalisées en restant aux Etats-Unis, comme votre famille, votre travail, et votre histoire de bonnes œuvres dans la communauté. En tant que défenseurs, nous préparons des arguments forts et documents à l'appui pour démontrer ICE pourquoi ils devraient vous donner une chance de rester aux États-Unis.

J'espère que ces questions et réponses ont été utiles à vous. Prière de comprendre que ces réponses sont fournies à titre informatif seulement. Ils ne sont pas des conseils juridiques. Droit de l'immigration est très complexe, et pour obtenir des conseils juridiques, vous devez parler à un de nos avocats, afin que nous puissions appliquer la loi à votre situation spécifique. Pour prendre une consultation, contactez-nous par téléphone (610-664-6271 pour Philadelphie et New Jersey, ou 302-225-2734 pour Delaware et le Maryland), ou par courriel à [info@hvlawgroup.com](mailto:info@hvlawgroup.com) . Vous pouvez en apprendre davantage sur notre entreprise au [www.hvlawgroup.com](http://www.hvlawgroup.com) .

*W. John Yahya Vandenberg pratique la loi sur l'immigration dans la région de Philadelphie. Il est régulièrement invité à s'exprimer sur des sujets de loi sur l'immigration pour les professionnels et les groupes communautaires. M. Vandenberg a présidé à la fois au 2010 et 2011 aux Conférences annuelles de l'Association Américaine des Avocats de l'Immigration - Chapitre Philadelphie. Respectivement, Il a abordé des affaires difficiles d'immigration fondée sur la famille et les procédures de renvoi dans un cadre en détention. Il a écrit sur les questions d'immigration pour Fun Times, un magazine pour la communauté africaine de la diaspora, Jornal dos Imigrantes, un journal brésilien, et Informateur, un journal haïtien. Il a donné des présentations en droit de l'immigration dans les mosquées, les églises et les organisations communautaires, en Pennsylvanie, au New Jersey et le Delaware. Il est membre du Conseil de l'Organisation de Santé de la Famille Africaine, à Philadelphie, et un membre en bon rapport avec L'association Américaine des Avocats de l'Immigration (AILA)*